

DEPARTEMENT DE SAONE-&-LOIRE COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
	RAPPORT N° VII-1 26SGADL0034

SEANCE DU
28 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice :
71

Nombre de conseillers présents :
54

Date de convocation :
22 janvier 2026

Date d'affichage :
30 janvier 2026

OBJET :
Services de transport régulier routier pour la
desserte des établissements scolaires du
second degré de la CUCM et prestations
exceptionnelles de transport - Autorisation
de signature d'une modification n°1 au
marché 2501004PRP

Nombre de Conseillers ayant pris
part au vote : 64

Nombre de Conseillers ayant voté
pour : 64

Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0

Nombre de Conseillers s'étant
abstenus : 0

Nombre de Conseillers :

- **ayant donné pouvoir : 10**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 7**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le 28 janvier à dix-huit heures
trente le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est
réuni en séance, Salle EVA - 71450 BLANZY , sous la présidence
de **M. David MARTI, président**

ETAIENT PRESENTS :

M. Yohann CASSIER - Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc
FRIZOT - M. Cyril GOMET - M. Jean-François JAUNET - M. Georges
LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Frédérique LEMOINE
- Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU
- Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

VICE-PRESIDENTS

M. Denis BEAUDOT - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN
- Mme Nadège CANTIER - M. Michel CHARDEAU - M. Michel
CHAVOT - M. Denis CHRISTOPHE - M. Gilbert COULON - M. Daniel
DAUMAS - M. Armando DE ABREU - M. Christophe DUMONT - M.
Bernard DURAND - M. Gérard DURAND - Mme Pascale FALLOURD
- M. Bernard FREDON - M. Sébastien GANE - Mme Séverine
GIRARD-LELEU - M. Jean GIRARDON - M. Christian GRAND - M.
Gérard GRONFIER - Mme Céline JACQUET - Mme Marie-Claude
JARROT - M. Charles LANDRE - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-
Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - Mme
Stéphanie MICHELOT-LUQUET - M. Guy MIKOLAJSKI - M. Felix
MORENO - Mme Viviane PERRIN - Mme Jeanne-Danièle PICARD -
M. Philippe PRIET - M. Marc REPY - M. Enio SALCE - Mme Barbara
SARANDAO - Mme Aurélie SIVIGNON - M. Laurent SELVEZ - M.
Noël VALETTE - Mme Fabrice VESVRES

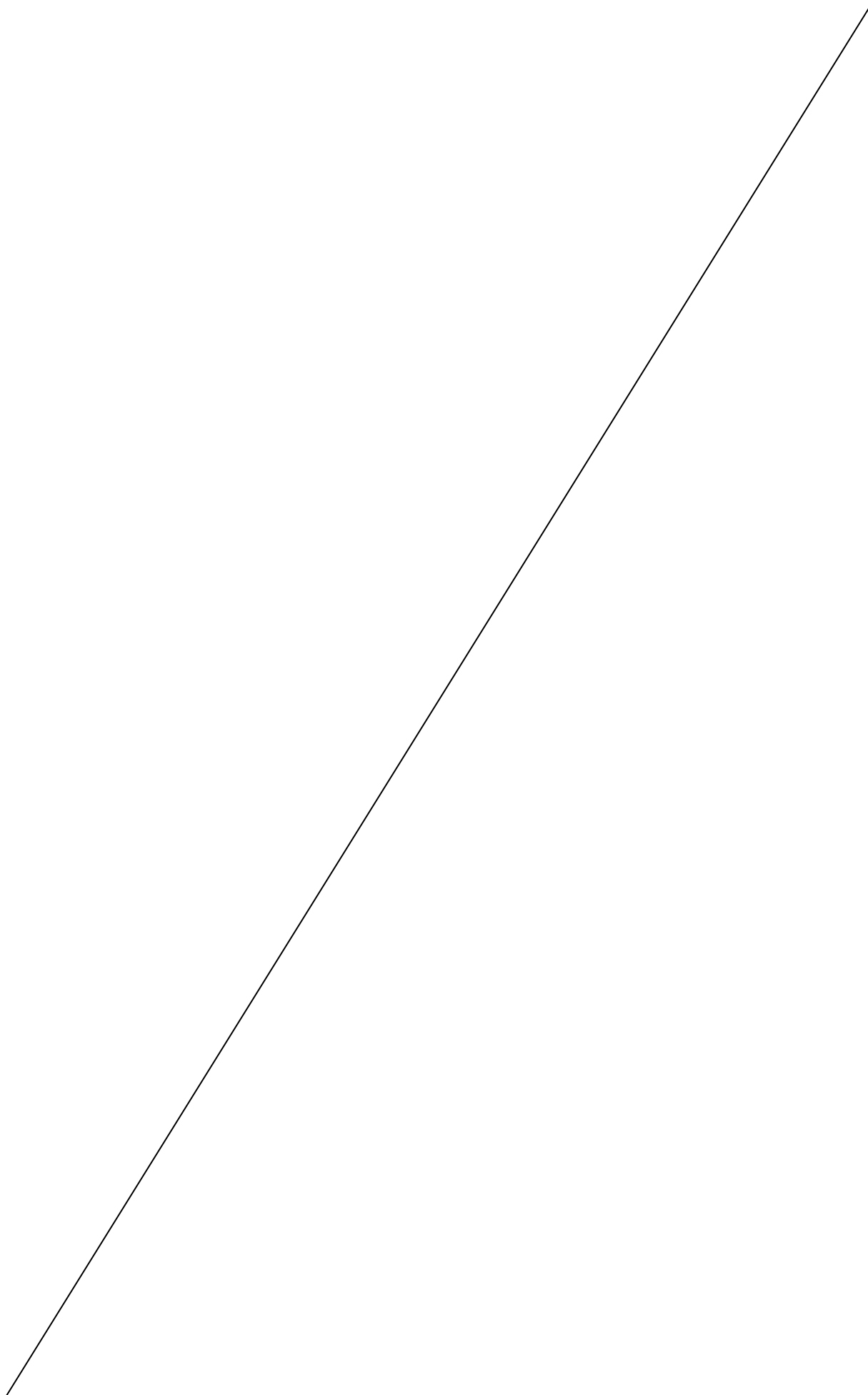
CONSEILLERS

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

M. Abdoukader ATTEYE
Mme Salima BELHADJ-TAHAR
M. Didier LAUBERAT
Mme Monique LODDO
M. Frédéric MARASCIA
Mme Alexandra MEUNIER
M. Jean PISSELOUP
M. BAUDIN (pouvoir à M. Jean-Paul LUARD)
Mme BLONDEAU (pouvoir à M. Bernard DURAND)
M. BUISSON (pouvoir à M. Georges LACOUR)
M. COMMEAU (pouvoir à Mme Isabelle LOUIS)
Mme GHULAM NABI (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)
Mme MATHOS (pouvoir à M. Roger BURTIN)
M. PINTO (pouvoir à Mme Montserrat REYES)
Mme ROUX-AMRANE (pouvoir à M. Cyril GOMET)
M. TRAMOY (pouvoir à M. Gérard GRONFIER)
M. OTMANI (pouvoir à Mme Marie-Claude JARROT)

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. Denis CHRISTOPHE



Vu les articles L.2194-1, R.2194-7 et R.2194-8 du Code de la commande publique relatifs aux modifications de marché public non substantielles,

Vu le marchésn2501004PRP relatifs aux services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la C.U.C.M et prestations exceptionnelles de transport, pour les établissements de Le Creusot et Montcenis, conclu avec Transdev, pour une durée de 6 ans et pour un montant de 6 866 772,08 € HT notifiés le 04 juin 2025,

Le rapporteur expose :

« Le marché de services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la CUCM et prestations exceptionnelles de transport a été conclu pour la période du 1er septembre 2025 au 31 août 2031. Le lot 4 concerne les établissements du Creusot et de Montcenis et a été attribué à l'entreprise Transdev.

Différentes prestations, dont une prestation d'action de médiation sont prévues.

Dans l'acte d'engagement, le taux de TVA applicable à cette prestation a été fixé à 10 %.

Toutefois, après vérification de la nature de la prestation, celle-ci constitue une mise à disposition de personnel, relevant à ce titre du taux normal de TVA, soit 20%, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Par conséquent, il s'avère nécessaire de modifier les marchés afin d'intégrer le taux de TVA normal applicable pour la prestation de médiation.

Par ailleurs, il est précisé que la prestation d'action de médiation doit être réévaluée compte tenu notamment de différents incidents survenus dernièrement. Les ajustements devenus nécessaires entraînent une augmentation de 174 375 € HT sur la durée du marché restant à courir soit une augmentation de 2.5 % du montant total du marché.

Le projet de modification est joint en annexe de la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer une modification n°1 au marché 2501004PRP ayant pour objet de modifier le taux de TVA applicable à la prestation d'action de médiation et de réajuster cette dernière.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,
Après en avoir débattu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer une modification n°1 au marché 2501004PRP, conclus avec Transdev - située Rue Antonin Richard - CS10317 - 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX, ayant pour objet la modification du taux de TVA applicable à la prestation d'action de médiation, et d'acter le réajustement de la prestation de médiation induisant une hausse de 174 375 euros HT du marché, soit une hausse de 2,5% et portant ainsi le nouveau montant du marché à 7 041 147,08 euros HT.
- D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne du budget principal.

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 29 janvier 2026
et publié, affiché ou notifié le 29 janvier 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF JAUNET', written in a cursive style.

LE PRESIDENT,
Pour le président et par délégation,
Le Vice-Président,
Jean-François JAUNET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JF JAUNET', written in a cursive style.

Le secrétaire de séance,
Denis CHRISTOPHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'D CHRISTOPHE', written in a cursive style.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté Urbaine Le Creusot Montceau
BP 90069
71206 Le Creusot Cedex

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Nom commercial et dénomination sociale : TRANSDEV BFC SUD
Adresse : Rue Antonin Richard - CS10317 - 71108 CHALON SUR SAONE CEDEX
Courriel magali.rodriquez@transdev.com
Numéro de téléphone 03.85.45.86.44.
Numéro de SIRET 339 133 936 00031

C - Objet du marché public

☐ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la C.U.C.M et prestations exceptionnelles de transport – Lot 4 Desserte des établissements scolaires Le Creusot-Montcenis

☐ **Date de la notification du marché public : 04/06/2025**

☐ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 10 %
- Montant HT : 6 866 772,08
- Montant TTC : 7 553 449,29

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

▢ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Modification n° 1 au marché 2501001PRP - Article R.2194-7 du Code de la Commande publique

Le marché a pour objet la prestation de services de transport régulier routier pour la desserte des établissements scolaires du second degré de la C.U.C.M et prestations exceptionnelles de transport, - Lot 4 Desserte des établissements scolaires Le Creusot-Montcenis, dont une prestation d'action de médiation

Dans l'acte d'engagement, le taux de TVA applicable à cette prestation a été mentionné à 10 %.

Toutefois, après vérification de la nature de la prestation, celle-ci constitue une mise à disposition de Personnel, relevant à ce titre du taux normal de TVA, à savoir 20 %, conformément à la réglementation fiscale en vigueur.

Par ailleurs, il est précisé que cette prestation d'action de médiation doit être réévaluée compte tenu notamment de différents incidents survenus dernièrement. Les ajustements devenus nécessaires entraînent une augmentation de 174 375 € HT sur la durée du marché restant à courir soit une augmentation de 2.5 % du montant total du marché. Ainsi la prestation s'élève 209 250 € HT pour toute la durée du marché

Par conséquent, il s'avère donc nécessaire que ces modifications soient formalisées par le présent avenant.

Il convient désormais de lire l'article 5 de l'acte d'engagement comme suit :

5 - PRIX

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix. L'évaluation de l'ensemble des prestations à exécuter est :

Tableau A
pour la solution de base ¹ :

Montant annuel de l'offre					
Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres TTC
04	Desserte des Établissements scolaires Le Creusot-Montcenis	1 138 631,18 €	1 113 863,12 €	1 252 494,30 €	Un million deux cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatorze euros et trente centimes

Montant sur 6 ans de l'offre					
Lot(s)	Désignation	Montant HT	Montant TVA	Montant TTC	Soit en toutes lettres TTC
03	Desserte des Établissements scolaires Le Creusot-Montcenis	6 831 787,08 €	683 178,71 €	7 514 965,79 €	Sept millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq euros et soixante-dix-neuf centimes

Tableau B médiateur

Actions de médiation	ESTIMATION TEMPS DE PRESENCE SUR 6 ANS (heures)	Prix Unitaire HT	Prix unitaire TTC	Montant HT pour 7500 heures sur 6 ans	Montant TTC pour 1250 heures sur 6 ans
MEDIATE URS/CON TROLEUR S	7500	27,90 €	33,48	209 250 €	251 100 €

Montant en € en toutes lettres TTC **deux cent cinquante et un mille cent euros**

Tableau C - Prestations pédagogiques exceptionnelles

Montant d'une Action pédagogique exceptionnelle de 2h pour 1 à 6 élèves sur toute la durée du marché	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
	110,00 €	121,00 €

Nouveau Montant total du marché

Montant total du marché	Montant HT	Montant TTC	Soit en toutes lettres TTC
Tableau A solution de base	6 831 787,08 €	7 514 965,79 €	Sept millions cinq cent quatorze mille neuf cent soixante-cinq euros et soixante-dix-neuf centimes
Tableau B	209250 €	251 100 €	Deux cent cinquante et un mille cent euros
Tableau C	110,00 €	121,00 €	Cent vingt-et-un euro
Montant total général	7 041 147,08 €	8 449 376,47 €	Huit millions quarante quatre neuf mille trois cent soixante seize euros et quarante sept centimes

☐ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public : Oui cf. tableau ci-dessus

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.